



**BPJES**  
ANIMATION SOCIO-  
ÉDUCATIVE OU  
CULTURELLE



**RENTRÉE LE 25 SEPTEMBRE 2025**

# **AVANT LA FORMATION**

## **QUELS SONT LES OBJECTIFS DE LA FORMATION ?**

Le BPJEPS mention « animation socio-éducative et culturelle » permet d'exercer en autonomie son activité professionnelle, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités éducatives, culturelles et sociales, dans la limite des cadres réglementaires.

L'animateur est responsable de son action au plan pédagogique, technique et organisationnel et assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge.

Il a la responsabilité d'une action éducative qui s'inscrit dans le projet de la structure.

## **LES PRÉ-REQUIS POUR ENTRER EN FORMATION**

- Avoir 16 ans
- Avoir le PSC1
- Justifier d'une expérience de 200h dans l'animation.

## **QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ACCÈS ?**

Le premier contact est initié par le candidat via nos offres en ligne, suivi de la constitution du dossier de candidature avec un CV actualisé. Un niveau scolaire de 3<sup>e</sup> est requis, avec la possibilité de passer un test de positionnement en français.

**Le délai d'accès est d'au moins 10 jours**, mais il peut être prolongé pour les personnes en situation de handicap ou en fonction du dispositif de financement.

# **PENDANT LA FORMATION**

## ***DURÉE DE L'ALTERNANCE***

608 en centre de formation  
> 600h en structure d'alternance

## ***CONTENU DE LA FORMATION***

**BC1** - Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation

**BC2** - Valoriser les activités et les projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation

**BC3** - Concevoir, conduire, en sécurité et évaluer des séquences d'animation et des séances d'activités culturelles, éducatives ou sociales dans le cadre du projet et de l'organisation de la structure

**BC4** - Organiser et encadrer le « vivre ensemble » des publics accueillis au sein d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle

# APRÈS LA FORMATION

## **LES DÉBOUCHÉS D'UN BPJEPS ASEC**

Animateur(trice) social(e)

Médiateur(trice)

Animateur(trice) socio-éducatif(ve)

## **LES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION**

DEJEPS (diplôme d'Etat de niveau V (bac+2))  
Animation sociale

DESJEPS (diplôme d'Etat supérieur de niveau VI (bac+4))  
*Remplace le Diplôme d'Etat DPAD*

Directeur d'une association ou d'une entreprise

Directeur de collectivités publiques

Responsable de secteur médico-social

Certificats de spécialisation dans le domaine de l'animation



## CONTACT



06.83.90.36.23



[formationaptas@cvifs.fr](mailto:formationaptas@cvifs.fr)



50 Imp. de la Glacière,  
31200 TOULOUSE

